

90e EXPOSITION CANTONALE NEUCHÂTELOISE

D'AVICULTURE, CUNICULTURE ET COLOMBOPHILIE

21-22-23 JAN. 2011

Anim'Halle, 2316 Les Ponts-de-Martel

Organisation : Société d'Aviculture, Cuniculture et Colombophilie du Val-de-Travers.

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs membres d'une société affiliée à Petits animaux Suisse. Les sujets doivent être la propriété de l'exposant et porteurs de la bague ou du bouton officiels. Concernant la vaccination, voir sous « Service sanitaire ».

Inscriptions : Les inscriptions sont à adresser au commissaire **jusqu'au 03 décembre 2010** dernier délai (cachet postal faisant foi).

Commissaire : Denis Rubin
Rue des Moulins 14 Tél. 079 273 75 42
2105 Travers E-mail : info@sacc-vdt.ch

Les inscriptions seront regroupées par société et dûment vérifiées.
Le récépissé du paiement sera joint à l'envoi.
La liste des exposants sera également annexée et devra clairement mentionner les jeunes éleveurs et leur année de naissance.

➔ **Les formulaires d'inscriptions peuvent être imprimés depuis les sites internet www.sacc-vdt.ch et www.scnacc.ch**

Finance d'inscription : La taxe d'inscription sera versée globalement par chaque société, à l'aide du bulletin de versement annexé. Les finances sont les suivantes :

► Lapins	(selon règlement de « Lapins de race Suisse »)		
Sujet isolé :			11. –
Lot 1.2 de même race :		1 ^{er} lot	28. –
		2 ^{ème} et suivants	20. –
Collection, 6 bêtes dont 2 du même sexe :		1 ^{ère} collection	46. –
		2 ^{ème} et suivantes	38. –

➔ **Chaque lapin portera le numéro de cage inscrit au feutre indélébile noir dans l'oreille gauche (oreille du bouton).**

► Volailles	(selon règlement de « Volailles de race Suisse »)		
Sujet isolé :			11. –
Lot 1.2 de même race :		1 ^{er} lot	28. –
		2 ^{ème} et suivants	20. –
Troupeaux 1.5 ou 2.4 de même race :		1 ^{er} troupeau	46. –
		2 ^{ème} et suivants	38. –
Collection (3 lots ou 1 troupeau + 1 lot de même race) :		1 ^{ère} collection	64. –
		2 ^{ème} et suivantes	56. –

► Oiseaux de parc	Par couple 1.1 de la même espèce :	1 ^{er} couple	28. –
		2 ^{ème} et suivants	20. –
► Pigeons	(selon règlement de « Pigeons de race Suisse »)		
	Sujet isolé :		11. –
	Collection (4) :	1 ^{ère} collection	29. –
		2 ^{ème} et suivantes	21. –
<u>Catalogue :</u>	Obligatoire – 1 par famille d'exposants.	Prix :	5. –
<u>Jeunes éleveurs :</u>	Selon règlement de « Petits animaux Suisse », de 7 à 18 ans. Pour le 1 ^{er} lot, réduction de 5. – sur la finance d'inscription. Un seul lot par division et par jeune éleveur admis.		
<u>Récompenses :</u>	Une seule récompense est remise à chaque exposant. Une récompense particulière est prévue pour les jeunes éleveurs.		
<u>Ventes :</u>	<u>Il est interdit de sortir les animaux des cages, excepté pour la vente.</u> La vente est libre pendant les heures d'ouverture de l'expo et est la responsabilité de l'éleveur. Cependant, aucun sujet ne quittera l'exposition avant dimanche 16 h 00.		
<u>Réception des sujets :</u>	Mercredi 19 janvier 2010 de 16 h 00 à 21 h 00		
<u>Jugement :</u>	Les opérations de jugement se dérouleront à huis clos <u>et en silence.</u> Les porteurs et secrétaires respecteront l'anonymat et l'éthique de jugement.		
<u>Service sanitaire :</u>	Pour les lapins, un contrôle rapide sera effectué à la réception des sujets. Tout sujet malade ou reconnu comme tel par le commissaire ou le vétérinaire officiel sera immédiatement exclu. Dans le cas d'une maladie contagieuse (coryza), tous les sujets exposés (dans la même division) par l'éleveur seront également exclus. Les frais de procédure seront à la charge de l'exposant et la finance d'inscription ne sera pas remboursée. Les dernières directives des divisions de « Petits animaux Suisse » concernant la vaccination devront être respectées.		
<u>Affouragement :</u>	Les lapins seront abreuvés et nourris avec du foin. Les exposants ont la possibilité de compléter avec de l'aliment à la disposition des éleveurs. Volailles, oiseaux de parc et pigeons seront abreuvés et nourris avec des graines mélangées. → Les exposants devront apporter leurs propres abreuvoirs et mangeoires (selon les directives de la SCNACC). Cependant, les éleveurs qui le souhaitent pourront acheter des auges. Les abreuvoirs et mangeoires des palmipèdes et volières sont la propriété de l'exposition.		

► Rappel : Il est interdit de sortir les animaux des cages, excepté pour la vente.

Concours des sociétés : Le concours est organisé par le comité cantonal SCNACC. Les formulaires devront être retournés par poste au président SCNACC dans les délais.

Président SCNACC : Sébastien Wyssmüller
Rue des Arpenteurs 18
2300 La Chaux-de-Fonds

Les formulaires informatiques seront disponibles sur le site internet www.scnacc.ch et pourront être remplis directement à l'ordinateur.

Réclamations : Elles seront remises, par écrit, au commissaire d'exposition dans les 5 jours suivant la clôture. Elles seront accompagnées d'une caution de 50. – qui sera restitué si la réclamation est fondée. Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par le comité d'organisation, ou en cas de nécessité, par le comité cantonal qui statuera en dernier ressort, sans possibilité de recours.

Dispositions générales : Tout bulletin d'inscription dûment signé entraîne de la part de l'exposant l'adhésion complète aux conditions subventionnées. Les sujets exposés doivent restés en cage jusqu'à la clôture de l'exposition le dimanche 16 h 00. **Il est interdit de sortir les animaux des cages, excepté pour la vente.** Aucune dérogation ne sera accordée. En cas de litige, seul le règlement en français sera pris en considération.

Restauration : Des repas chauds et froids seront servis à la cantine de l'exposition.

Entrée : Gratuite.

Permanence tél. Denis Rubin, commissaire. Tél. 079 273 75 42

<u>Programme de l'expo :</u>	Samedi	4 décembre 2010	Clôture des inscriptions
	Mercredi	19 janvier 2011	Réception des sujets, de 16 h 00 à 21 h 00
	Judi :	20 janvier 2011	Jugement à huis clos <u>et en silence</u>
	Vendredi	21 janvier 2011	Ouverture au public de 17 h 00 à 22 h 00 Partie officielle à 20 h 00
	Samedi	22 janvier 2011	Ouverture au public de 09 h 00 à 22 h 00 Animation pour jeunes éleveurs à 14 h 00 Souper des éleveurs (sur inscription)
	Dimanche	23 janvier 2011	Ouverture au public de 09 h 00 à 16 h 00 Reprise des animaux dès 16 h 00
	Vendredi	28 janvier 2011	Dernier délai pour les réclamations

► **Rappel : Il est interdit de sortir les animaux des cages, excepté pour la vente.**

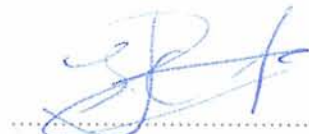
Au nom du comité d'organisation :

Le Commissaire

Le Président



Denis Rubin




Jean-Claude Ravet

Vu et approuvé par le comité cantonal :

Le Président

Le Secrétaire

Le Caissier



Sébastien Wyssmüller



Denis Rubin



Claude Gaille

Les Bayards, septembre 2010